Programme Nouveaux Horizons pour les aînés

Mobiliser les aînés, renforcer les collectivités

Le saviez-vous?

Plus d'un Canadien sur sept est âgé de plus de 65 ans et, dans 25 ans, près d'un Canadien sur quatre sera un aîné. Comme les membres de la génération du baby-boom vieillissent, les collectivités ont l'occasion de tirer parti d'un groupe d'aînés très compétents qui cherchent de nouvelles façons valorisantes de contribuer à leur collectivité.

Les aînés apportent une contribution importante aux organismes sans but lucratif. Dans le cadre du programme Nouveaux Horizons pour les aînés, le gouvernement du Canada prend des mesures visant à permettre aux aînés de transmettre leurs connaissances, leurs compétences et leurs expériences à d'autres.

Le programme Nouveaux Horizons pour les aînés

Le programme Nouveaux Horizons pour les aînés est un programme fédéral de subventions et de contributions qui soutient des projets dirigés ou proposés par des aînés qui ont une influence positive sur la vie d'autres personnes et sur leur collectivité.

En appuyant une variété de possibilités pour les aînés, le programme Nouveaux Horizons pour les aînés travaille pour améliorer la vie de tous les Canadiens.

Depuis sa création en 2004, le programme a aidé les aînés à mener des activités et à y participer.

Les exemples incluent des aînés qui :

- créent des jardins urbains dans différentes villes de la province;
- transmettent leur passion pour la musique aux jeunes et à leurs pairs;
- enseignent des compétences en informatique;
- informent leurs pairs au sujet des mauvais traitements envers les personnes âgées;
- contribuent à la préservation de leur langue maternelle;
- racontent des histoires de leur passé à des écoliers;
- créent un livre de recettes sur la cuisine traditionnelle;
- s'adressent à des groupes de nouveaux retraités et à des gens qui approchent de la retraite au sujet de leurs bonnes expériences en tant que bénévoles.

Vous voulez d'autres idées? Visitez edsc.gc.ca/fra/aines/histoires pour lire des histoires de réussite de projets déjà réalisés.

Financement fédéral du programme Nouveaux Horizons pour les aînés

Le programme veille à ce que les aînés puissent profiter de la qualité de vie de leur collectivité et y contribuer par le biais de cinq objectifs :

- promouvoir le bénévolat chez les aînés et les membres des autres générations;
- faire participer les aînés à leur collectivité par le mentorat;
- accroître la sensibilisation aux mauvais traitements envers les aînés, y compris l'exploitation financière;
- soutenir la participation sociale et l'inclusion des aînés;
- fournir une aide à l'immobilisation destinée aux nouveaux projets communautaires, aux projets communautaires existants ou aux programmes communautaires pour les aînés.

Les projets doivent répondre à au moins un de ces objectifs et sont généralement financés dans le cadre d'un processus d'appel de propositions.

Les projets communautaires sont admissibles à un financement annuel sous forme de subvention pouvant aller jusqu'à 25 000 $ par organisme. Les projets pancanadiens sont admissibles à recevoir un financement allant de 150 000 $ à 750 000 $ pour un maximum de trois ans.

Qui peut présenter une demande de financement?

Parmi les bénéficiaires admissibles, on trouve les suivants :

- les organismes sans but lucratif et les coalitions communautaires, les réseaux et les comités spéciaux;
- les organismes à but lucratif, pourvu que la nature et l'intention de l'activité ne soient pas à des fins commerciales, ne génèrent aucun profit et correspondent aux objectifs du programme;
- les administrations municipales, les conseils tribaux, les conseils de bande et autres organismes autochtones;
- organismes et instituts de recherche;
- les établissements de santé publique et de services sociaux*;
- les établissements d'enseignement, y compris les conseils scolaires, les arrondissements scolaires, les universités, les collèges et les cégeps*.

* Les institutions financées par les provinces et les territoires sont admissibles sous réserve de l'accord du gouvernement de la province ou du territoire.

Pour en savoir plus

Visitez edsc.gc.ca/aines pour en apprendre davantage sur le programme Nouveaux Horizons pour les aînés et la demande de financement.

Programme Nouveaux Horizons pour les aînés – Mobiliser les aînés, renforcer les collectivités

Vous pouvez télécharger cette publication en ligne sur le site canada.ca/publicentre-EDSC

Ce document est aussi offert sur demande en médias substituts (gros caractères, braille, audio sur cassette, audio sur DC, fichiers de texte sur disquette, fichiers de texte sur DC ou DAISY) auprès du 1 800 O-Canada (1-800-622-6232). Si vous utilisez un téléscripteur (ATS), composez le 1-800-926-9105.

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, 2016

Pour des renseignements sur les droits de reproduction : droitdauteur.copyright@HRSDC-RHDCC.gc.ca

PDF
Nº de cat. : Em12-3/2016F-PDF
ISBN : 978-0-660-05529-9

EDSC
Nº de cat. : SSD-024-05-16